

FICHE D'URGENCE INFIRMERIE

(valable pour toute la scolarité au Lycée, si modification en cours de scolarité veuillez en informer l'infirmerie)
(1) (à remettre dès le 1^{er} jour de scolarisation ainsi que la photocopie des vaccinations agrafée)

Nom de l'élève : Prénom :

Tel de l'élève : Date de naissance : ../../.... Classe :

Qualité : interne ½ Pensionnaire externe Clinique Soins Études MLDS

Coordonnées représentant légal 1 : Nom Prénom.....

Tel Domicile : Professionnel : Portable :

Adresse :

Coordonnées représentant légal 2 : Nom Prénom

Tel Domicile : Professionnel : Portable :

Adresse :

Coordonnées autre personne (autorisée à prendre en charge l'élève)

Nom :

Domicile : Professionnel : Portable :

N° de sécurité sociale de l'élève :

Nom et n° de téléphone du médecin traitant :

Notez ci-dessous les problèmes médicaux éventuels : maladie (diabète, épilepsie, allergie, psychiatrique...), dyslexie, allergies (2), traitement en cours (2), dysménorrhées (2) ...

(Ou si vous le souhaitez plus confidentiellement, sous enveloppe fermée + contact téléphonique)

Contre-indication à la prise de certaines médicaments : oui non Lesquels :

Si prise de traitement sera-t-il emmené pour sortie scolaire ou voyage durant l'année par l'élève ? :

oui non Précisez :

Besoins particuliers de l'élève : (Prendre contact avec l'infirmerie du Lycée rapidement pour) :

Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) depuis le : ../../.... Pour :

Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) depuis le : ../../.... Pour :

Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) depuis le : ../../.... Pour :

Aménagements aux Examens Dispense d'EPS (annuelle partielle) Pour :

EN CAS D'URGENCE, UN ELEVE ACCIDENTE EST ORIENTE ET TRANSPORTE PAR LES SERVICES D'URGENCE VERS L'HOPITAL LE MIEUX ADAPTE. LA FAMILLE EST IMMEDIATEMENT AVERTIE PAR NOS SOINS. UN ELEVE MINEUR NE PEUT SORTIR DE L'HOPITAL QU'ACCOMPAGNE PAR SA FAMILLE.

Au cas où je ne pourrais pas accompagner mon enfant à l'hôpital, j'autorise le service d'urgences à lui prodiguer les soins nécessaires.

Signature des parents ou de l'élève majeur

(1) Par mesure de sécurité pour votre enfant, aucun traitement courant ne sera administré en l'absence de cette fiche d'urgence infirmerie. (2) Si un traitement spécifique est en cours (dysménorrhées, allergie...) une ordonnance et le traitement peuvent être déposés à l'infirmerie en cas de besoins dans l'année.